



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 084-218401248-20231019-5092023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0509-2023- Séance du 19 OCTOBRE 2023

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 10 octobre 2023
10 octobre 2023
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 13 Quorum : 7 Présents : 7 Exprimés : 8
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laure LUXTON

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 19 octobre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Serge GRYNKORN, Laure LUXTON, Patrice FRELY, Anne GRUAULT, Jean-Pierre PEYREROL,

Absents excusés : Marine BERGER, Lola DIEZ-CALCATELLI,

Procurations: Sophie BOUCHOUX à Serge GRYNKORN

OBJET : CANDIDATURE LABEL « TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE »

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Le dispositif "Territoires engagés pour la nature" a pour objectif d'identifier, accompagner et valoriser les collectivités qui se mobilisent en faveur de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature. Il vise à promouvoir le développement d'actions de préservation et de valorisation de la biodiversité sur 3 ans dans tous les champs de compétences de la collectivité à travers la planification, l'aménagement, la gestion des espaces verts et de nature et la sensibilisation et l'éducation des publics.

La commune de Saumane de Vaucluse vient de terminer son Atlas de la Biodiversité Communale et entend notamment mener prochainement les actions suivantes :

- L'aménagement de la cour d'école (désimperméabilisation et végétalisation)
- La création d'un écoquartier
- La mise en place d'une commission extra-communale
- L'achat et la création participative d'habitats à hirondelles, martinets et chauve-souris.

Aussi, il est proposé au conseil de présenter la candidature de la commune au label « Territoires Engagés pour la Nature ».

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

-D'engager la démarche « Territoires engagés pour la Nature » (TEN), pour la Commune de Saumane ;

-D'autoriser Madame le Maire à répondre à l'appel à projet TEN, à s'engager à mettre en œuvre les actions dans un délai de trois ans et à signer tout document relatif à cette affaire

-D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès de tous les organismes partenaires de la démarche TEN ;

Pour copie conforme

<p>Secrétaire de Séance</p>  <p>Laure LUXTON</p>	<p>Le Maire,</p>  <p>Laurence CHABAUD GEVA</p>
---	--

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.